

# **PREMIERE CONFERENCE DES MINISTRES DU COMMERCE DES PAYS D'AFRIQUE ET D'AMERIQUE DU SUD (ASA)**

## **DECLARATION DE MARRAKECH**

1. Nous, les Ministres en charge du Commerce, représentant les Gouvernements de 48 pays d'Afrique et d'Amérique du Sud, participant à la première Conférence des Ministres du Commerce d'Afrique et d'Amérique du Sud tenue à Marrakech, Maroc, le 19 juin 2008,
2. Exprimant notre gratitude à Sa Majesté Mohammed VI, le Roi du Maroc, au Gouvernement et au peuple marocains pour avoir abrité cette Conférence, qui nous a offert la possibilité de débattre d'importantes questions ayant trait au développement des relations commerciales et de partenariat entre nos deux régions,
3. Réitérant les engagements de nos Chefs d'Etats et de Gouvernements, contenus dans la Déclaration et le Plan d'action d'Abuja, adoptés lors du premier Sommet Afrique-Amérique du Sud, qui a eu lieu du 26 au 30 novembre 2006, et tenant compte des conclusions des trois premières réunions des coordinateurs tenues respectivement à Caracas, du 16 au 18 juillet 2007, à Abuja, du 29 au 30 novembre 2007, ainsi qu'à Brasilia du 10 au 11 juin 2008,
4. Conscients des défis de la mondialisation et du rôle du commerce en tant que moteur de croissance et d'expansion économique dans nos pays respectifs, dans un contexte de renchérissement des prix des matières premières,
5. Profondément préoccupés par la récente flambée des prix des denrées alimentaires qui présente une menace réelle pour la sécurité alimentaire, la stabilité et le développement durable, notamment dans nos deux régions,
6. Reconnaissant que l'agriculture est l'une des locomotives du Cycle de Doha et qu'elle demeure le secteur qui connaît le plus de distorsions au détriment des pays en développement, que ces distorsions continuent à entraver la formulation d'une réponse adéquate de la production vis-à-vis de la crise alimentaire mondiale actuelle, et que par conséquent, les engagements pris par les pays développés en matière de réduction des subventions à l'exportation et de production ainsi que dans l'octroi d'un nouvel accès aux marchés des produits agricoles aux pays en développement, devraient être mis en œuvre,
7. Prenant en considération les changements climatiques qui constituent un défi urgent pour nos régions et leurs impacts négatifs, tels que la sécheresse et les inondations qui accentuent la vulnérabilité de nos pays,
8. Confirmant notre engagement au système commercial multilatéral ainsi qu'aux objectifs de réformes fixés dans le cadre du « Programme de Doha pour le Développement » à travers la Déclaration Ministérielle de Doha et tels que confirmés dans la Décision du Conseil Général de l'Organisation Mondiale du Commerce du 1<sup>er</sup> août 2004 et dans la Déclaration Ministérielle de Hong Kong, Chine en décembre 2005, nous sommes toutefois préoccupés par le manque de progrès dans les négociations du Cycle de Doha,

9. Appelant à une série équitable et raisonnable d'obligations pour les pays en développement, qui tient compte de la formule de réductions et des flexibilités adéquates dans l'AMNA et qui permet à ces pays de préserver une marge de manœuvre pour promouvoir le développement industriel conformément au traitement spécial et différencié et au principe de réciprocité moins que totale,
10. Réaffirmant notre engagement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et notre engagement pour la mise en œuvre des résultats de la XII<sup>ème</sup> session Ministérielle de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement,
11. Réitérant notre engagement à renforcer la coopération Sud-Sud et à utiliser les complémentarités existantes entre nos régions et nos pays respectifs, en vue de développer un espace de solidarité, d'investissement, de partage et d'échange,
12. Ayant convenu, à la demande des pays africains et en conformité avec les paragraphes 9 et 20 de la Déclaration Ministérielle de Hong Kong, de préserver les préférences tarifaires de longues dates dont bénéficient ces pays, tout en acceptant de leur accorder une période de transition suffisamment longue, dans le contexte des négociations commerciales de l'OMC, afin de leur permettre de mener les réformes économiques et les ajustements nécessaires pour les filières de production agricoles et non agricoles,
13. Résolus à œuvrer individuellement et collectivement dans le but d'encourager une participation active et effective de nos pays au commerce international et aux négociations commerciales multilatérales, afin de partager les bénéfices et contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement,
14. Réaffirmant la nécessité de tenir une consultation régulière en vue d'harmoniser les positions autant que possible sur le commerce international, ainsi que sur les questions commerciales bilatérales, interrégionales et multilatérales,
15. Résolus à soutenir et à promouvoir les mécanismes destinés à accroître le commerce interrégional entre l'Afrique et l'Amérique du Sud, y compris les accords commerciaux préférentiels entre les pays des deux régions,

Nous nous engageons à :

16. Contribuer activement à la conclusion du Cycle de Développement de Doha dans les plus brefs délais, en vue de parvenir à un système commercial multilatéral universel, fonctionnel, fondé sur les règles, ouvert, non discriminatoire et équitable, qui favorise le développement,
17. Améliorer et harmoniser nos positions au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce sur les questions qui revêtent un intérêt majeur pour nos deux régions, en vue d'exprimer un fort soutien pour un système commercial multilatéral juste et équitable, qui soit en mesure de relever les défis de développement du Sud,
18. Contribuer à faciliter et à accélérer le processus d'accession à l'Organisation Mondiale du Commerce des pays en développement, notamment les Pays les Moins Avancés (PMA), sans exiger des pays en développement de souscrire à des engagements non conformes avec leurs niveaux de développement et qui vont au-delà des règles de l'OMC et des engagements pris par les pays en développement Membres de l'OMC,

19. Appeler à une opérationnalisation urgente de l'Initiative de l'Aide pour le Commerce et inviter la communauté internationale à assurer une plus large cohérence aux niveaux national, régional et mondial concernant l'Initiative de l'Aide pour le Commerce, et à accroître substantiellement l'appui financier alloué à cette Aide en faveur des pays d'Afrique et d'Amérique du Sud, en vue de faire face à la contrainte liée à l'offre et d'améliorer les capacités productives,
20. Œuvrer en vue d'atteindre une plus grande coordination avec les institutions financières internationales et les banques de développement régionales afin d'harmoniser l'aide accordée et d'éviter les chevauchements,
21. Inciter la communauté internationale à prendre en considération les préoccupations grandissantes des pays d'Afrique et d'Amérique du Sud concernant la récente hausse des prix des matières premières à l'échelle internationale,
22. Faire preuve de solidarité avec les pays les plus touchés d'Afrique et d'Amérique du Sud face aux fluctuations des prix des produits alimentaires et produits pétroliers et étudier les voies et moyens pour concrétiser cette solidarité,
23. Echanger l'expertise technique et procéder au transfert de technologie, de la science, de la recherche et de l'innovation en matière d'amélioration et de diversification de la production et de la transformation des produits alimentaires,
24. Echanger les données relatives aux marchés et aux produits de base pour une meilleure gestion des fluctuations des prix et du suivi de la production, de l'offre et de la demande de tels produits,
25. Intensifier les efforts d'intégration économique régionale pour permettre aux pays des deux régions de tirer avantage des économies d'échelle offertes par des marchés régionaux plus grands,
26. Echanger les expériences et les expertises entre les deux régions en terme d'approfondissement de l'intégration économique régionale,
27. Veiller à ce que les Accords de Partenariat Economique en cours de négociation bénéficient d'une plus grande flexibilité vis-à-vis des règles de l'OMC, de sorte à promouvoir la croissance, le développement, l'intégration régionale sans entraver la Coopération Sud-Sud,
28. Appeler la CNUCED pour la mise en œuvre effective des objectifs de l'Accord d'Accra, en particulier l'établissement d'une unité intégrale et autonome sur les produits de base conforme à l'esprit du paragraphe 183 dudit Accord,
29. Exploiter davantage le Système Global des Préférences Commerciales entre pays en développement (SGPC), et œuvrer pour une conclusion équitable du 3<sup>ème</sup> Cycle des négociations y afférentes, en vue d'accroître le commerce entre les pays en développement signataires de cet Accord en Afrique et Amérique du Sud,
30. Inviter nos communautés d'affaires respectives à tenir un forum biennuel, en parallèle avec notre Conférence Ministérielle, et participer aux foires commerciales des pays des deux régions en vue de promouvoir nos pays respectifs en tant que destinations d'affaires attractives, et de promouvoir le potentiel existant dans les deux régions,

31. Créer un noyau pour un marché virtuel Business to Business, impliquant les entreprises représentant les secteurs d'intérêt mutuel pour les deux régions, afin de développer les relations stratégiques entre ces entreprises,
32. Soutenir les efforts fournis par les pays des deux régions visant l'amélioration de l'environnement des affaires pour attirer l'investissement intérieur et l'investissement étranger direct réalisé sur le long terme, en vue de promouvoir le commerce et la croissance économique durable,
33. Intensifier l'échange d'expériences et de savoir-faire dans l'ensemble des domaines ayant trait au commerce et à l'investissement, y compris dans les domaines de la logistique, des infrastructures et des nouvelles technologies de l'information et de la communication,
34. Encourager la coopération triangulaire, dans le contexte de la coopération intra africaine ainsi que Afrique- Amérique du Sud, tout en reconnaissant le rôle important imparti aux partenaires de développement et aux Communautés Economiques Régionales,
35. Développer des synergies entre les trois institutions financières régionales existantes afin de faciliter le financement du commerce extérieur et d'autres projets de développement de nos deux régions, et de réduire la dépendance et la marginalisation affectant nos pays dues au caractère traditionnel du système globalisé des marchés de capitaux qui est souvent spéculatif,
36. Prendre en considération que l'absence de littoral constitue une réelle entrave à la croissance et au développement économiques, reconnaître les besoins spéciaux des Pays Enclavés et des Pays les Moins Avancés et appuyer les actions visant l'amélioration de l'infrastructure, la logistique, l'environnement des affaires et l'accès aux marchés en vue de leur développement économique effectif et durable,
37. Accueillir favorablement l'initiative du Royaume du Maroc relative à la création d'une plate-forme virtuelle de gestion des connaissances et assurer l'administration de ce portail par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et la Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC), pour soutenir son développement et nous appelons à une participation effective des organisations économiques régionales Africaines et Sud Américaines, telles que les Communautés Economiques Régionales (CER) africaines, pour contribuer audit développement,
38. Assurer la mise en œuvre intégrale des recommandations adoptées dans la présente Déclaration, en appliquant le Plan d'Action qui vient d'être adopté aujourd'hui à Marrakech,
39. Instituer la tenue de la Conférence des Ministres du Commerce d'Afrique et d'Amérique du Sud, tous les deux ans, en alternance en Afrique et en Amérique du Sud,
40. Charger le Royaume du Maroc, en sa qualité de Président de la Conférence des Ministres du Commerce des pays d'Afrique et d'Amérique du Sud (ASA), de présenter un rapport sur la Conférence de Marrakech au 2<sup>ème</sup> Sommet ASA qui sera tenu au Venezuela du 29 au 30 novembre 2008, et de présenter, en consultation avec nos coordinateurs régionaux, aussi bien la Déclaration que le Plan d'Action de Marrakech à l'OMC et à la CNUCED, ainsi qu'aux différents *fora* régionaux et internationaux compétents, et
41. Examiner les progrès réalisés dans tous les domaines durant les réunions du groupe de travail en charge du commerce, investissement et tourisme.

42. Les délégations d'Afrique et d'Amérique du Sud ont remercié le Royaume du Maroc pour avoir abrité la première Conférence Ministérielle d'Afrique et d'Amérique du Sud (ASA).

Adoptée à Marrakech, le 19 juin 2008